

Svetlana VOGELEER
Institut Libre Marie Haps & Laboratoire de Linguistique Textuelle
et de Pragmatique Cognitive, Université Libre de Bruxelles

La relation de justification dans le discours argumentatif délibératif

1. Introduction

Dans la famille nombreuse des relations causales, il y a des relations qui relient le contenu informationnel de deux propositions ou deux phrases et il y a des relations qui établissent des connexions au niveau intentionnel du discours, le niveau du raisonnement concernant les intentions et les désirs des interlocuteurs. Je désignerai les premières par le terme de relations discursives et les secondes, par le terme de relations intentionnelles (voir section 3 pour la discussion).

Les auteurs de la RST (Rhetorical Structure Theory, Mann & Thompson 1986, 1988) préfèrent le terme de relations rhétoriques, qui recouvre aussi bien les relations entre les contenus informationnels que les relations intentionnelles. Ils définissent toutes les relations en termes de prédicats rhétoriques reliant un satellite (le matériel subordonné) à son noyau (le matériel principal). Néanmoins, ils font bien la distinction entre les relations « de contenu » et les relations « de présentation » (intentionnelles). Ainsi, dans la famille des relations causales, ils distinguent trois relations causales qui, selon eux, sont de type « présentationnel », à savoir la relation de justification (1a), qui « vise à accroître la disposition de l'interlocuteur à accepter le droit du locuteur à présenter le matériel nucléaire » (Mann & Thompson 1988: 251), la motivation (1b), qui « vise à accroître l'acceptation d'un acte directif par l'interlocuteur » (1988: 257), et la raison (1c), qui expose « la raison d'une action intentionnelle » (1986: 62)¹. Etant intentionnelles, ces relations

¹ La relation de raison n'est pas mentionnée séparément dans Mann & Thompson (1988).

s'opposent à une autre relation de type causal, la relation de preuve (evidence en RST) (1d), qui, elle, relie les contenus, puisque, selon Mann & Thompson (1988: 251), cette relation vise à accroître le degré de croyance de l'interlocuteur vis-à-vis du matériel présenté dans le noyau.

- (1)a. Let me be perfectly clear. I'm not a crook. (Mann & Thompson 1986: 62, ex. (8))
- b. Take Bufferin. The buffering component prevents excess stomach acid. (M & Th 1986: 62, ex. (11))
- c. I'm going to the conrner. The walk will do me good. (M & Th 1986: 62, ex. (14))
- d. Smith seems to have a new girlfriend. He's been paying a lot of visits to New York lately.(M & Th 1986: 62, ex. (6); emprunté à Grice 1975)

Sweetser (1990) propose une tripartition des relations causales en faisant une distinction entre la causalité au niveau du contenu informationnel, la causalité épistémique et la causalité pragmatique. Dans cette tripartition, la relation de preuve (Pierre n'est pas là, parce que ces fenêtres ne sont pas éclairées, cf. (1d)) relève de la causalité épistémique, tandis que les relations intentionnelles (justification, motivation et raison de Mann et Thompson, ex. (1a-c)) relèvent de la causalité pragmatique, une causalité qui s'établit au niveau des actes de discours.

Pour simplifier les choses, je regrouperai les relations causales intentionnelles sous le terme de relation de justification. L'objectif de l'étude est de mettre en évidence des indications identifiables qui permettent d'attribuer la relation de justification à une paire de phrases en l'absence de connecteur explicite. La mise en évidence de ces indications pourrait se révéler pertinente notamment pour la mise au point de systèmes d'étiquetage automatique des relations discursives (au sens large de ce terme), et plus particulièrement des systèmes qui prennent en compte des relations implicites.

L'étude se fonde sur trois discours internationaux du Président français Nicolas Sarkozy, à savoir, le discours à la 64-ème Assemblée générale des Nations Unies (23.09.09), le discours adressé à la communauté française de New York (23.09.09) et le discours à la 17-ème Conférence des Ambassadeurs (26.08.09). Le choix du genre de discours officiel, mi-écrit mi-oral, nous permettra de tester l'hypothèse de départ selon laquelle la relation de justification doit être typique de ce genre de textes et, à la même occasion, d'observer la distribution de la relation en question selon le type de discours.

Dans la section 2, je passerai en revue les difficultés de repérage des relations implicites relevées dans la littérature. Dans la section 3, la discussion portera sur la distinction entre les relations discursives et les relations intentionnelles. Dans la section 4, je soulèverai la question de la

segmentation intentionnelle d'un discours fortement argumentatif de type délibératif. Dans les sections 5 et 6, l'analyse porte, respectivement, sur la relation de justification marquée par les connecteurs puisque, car et parce que et sur l'inférence de cette relation en l'absence de connecteurs.

2. Difficultés de repérage des relations implicites

Le repérage et l'étiquetage automatique des relations discursives ne posent pas beaucoup de problèmes lorsque la relation est marquée par un connecteur. Pour les connecteurs qui couvrent toute une gamme de sens, comme c'est le cas du connecteur parce que, le système identifie aisément la famille, celle des relations causales, marquée par le connecteur. Toutefois, dans l'état actuel de la recherche, il ne semble pas possible d'identifier automatiquement le type de la relation causale, par exemple, de distinguer une relation de cause matérielle d'une relation causale intentionnelle. C'est pourquoi, dans les systèmes qui se fondent sur la RST, les 23 relations définies dans Mann & Thomson (1988) sont généralement ramenées à quatre ou cinq types de base². Ainsi, toutes les relations causales se retrouvent-elles réunies sous une dénomination commune, par exemple cause-conséquence (Lin et al. 2009) ou cause-explication-preuve (Marcu & Echihiabi 2002).

La tâche est encore plus difficile lorsque la relation n'est pas marquée par un connecteur. Pourtant, des études montrent que les connecteurs ne marquent qu'une petite partie des relations qui assurent la cohérence du texte³.

Les recherches qui visent à développer des systèmes capables de repérer des relations implicites mettent en évidence les difficultés suivantes. D'une part, le taux d'ambiguïté à la sortie est très élevé. On considère comme ambigus les cas où une relation qui relie deux phrases P1 et P2 se retrouve classée dans deux catégories différentes à la fois (Lin et al. 2009).

Comme le soulignent les auteurs de la RST, l'identification d'une relation implicite relève du domaine du plausible (Mann & Thompson 1988). L'interprétation de la connexion entre deux phrases peut varier, selon les croyances et les inférences, d'un récepteur humain à l'autre.

² Hovy & Maier (1995) constatent que le nombre des relations discursives répertoriées varie, selon l'approche, entre 5 et 30. Rien n'empêche d'étendre cet ensemble à l'infini en distinguant entre les nuances de sens de plus en plus ténues.

³ Par exemple, Carlson et al. (2001) signalent que, dans leur corpus de textes anglais (Rhetorical Structure Trees), la relation de contraste (ce terme recouvre aussi les relations de comparaison et de concession) n'est marquée que dans 61 cas sur 238, tandis que la relation explicative n'est marquée que dans 79 cas sur 307.

Cependant, Mann & Thompson (2001 : 20) notent que le niveau d'ambiguïté se trouve fortement réduit suite à l'aptitude du récepteur humain à juger les textes en termes de motivations et d'intentions. Et c'est précisément là que réside la deuxième difficulté à laquelle se heurte le développement des systèmes de repérage automatique. Ces systèmes devraient être capables d'effectuer des inférences à partir d'un grand nombre de modèles de contextes et, de plus, ils doivent être dotés d'une vaste base de connaissances générales (Lin et al. 2009).

Les chercheurs qui travaillent sur l'identification des relations implicites arrivent souvent à la conclusion que la relation de loin la plus fréquente est celle d'élaboration, les autres relations, notamment les relations causales venant loin derrière (Carlson et al. 2001; Pitler et al. 2009). Mann & Thompson (1988 : 273) définissent l'élaboration comme une relation où le satellite développe un détail qui fait partie du contenu du noyau ou qui est référentiellement accessible à partir du noyau⁴. Cependant, Knott et al. (2001) avancent des arguments qui tendent à montrer que la relation d'élaboration n'est pas une relation discursive parce qu'elle ne relie pas deux propositions. Les auteurs proposent de traiter l'élaboration comme une relation entre les entités qui assure la progression thématique du discours⁵. Dans cette hypothèse, la cohérence du discours est assurée d'une part, par les relations discursives (rhétoriques), et d'autre part, par les relations thématiques. Or, cela implique que, n'étant pas une relation discursive elle-même, l'élaboration n'empêche pas d'attribuer une autre relation discursive ou intentionnelle à la paire de phrases qu'elle relie. Il est donc possible qu'au moins une partie des relations classées sous l'étiquette élaboration dans les études mentionnées ci-dessus recouvrent une autre relation non identifiée par le système automatique. Je reviendrai à cette question dans la section 6.

3. Les relations intentionnelles: relations discursives ou relations argumentatives?

Comme il a été mentionné dans la section 1, les auteurs de la RST préfèrent parler des relations rhétoriques plutôt que des relations discursives parce que l'ensemble de 23 relations définies dans Mann & Thompson (1988) comprend aussi bien les relations qui relient le contenu

⁴ La relation d'élaboration est présentée dans le cadre de la RST comme un ensemble de relations de type partie-tout, notamment ensemble-membre, généralisation-instanciation, processus-étape, objet-attribut.

⁵ Knott et al. (2001) restreignent cette proposition aux relations qui concernent les entités, en l'illustrant par la relation objet-attribut.

informationnel de deux propositions ou deux phrases que celles qui relient deux énoncés au niveau intentionnel. Le niveau intentionnel est généralement défini en termes pragmatiques comme celui où se situent des « actions communicatives » (Grosz & Sidner 1990) ou des « objectifs communicatifs » que le locuteur cherche à atteindre dans un segment du discours (Moser & Moore 1996 : 409). Ces intentions (objectifs, actions) communicatives sont interprétées par le récepteur au moyen d'un raisonnement non monotone qui porte sur les croyances, les désirs et les intentions (Asher & Lascarides 1993: 2). Il s'ensuit de ces définitions que l'interprétation des relations intentionnelles joue un rôle crucial dans l'interprétation du discours.

S'il y a un consensus général au sujet de la nécessité d'intégrer les relations intentionnelles à la représentation du discours, non seulement le repérage automatique, mais aussi les procédés de leur inférence par le récepteur humain, ainsi que le statut même de ces relations posent toujours beaucoup de problèmes et de questions.

Aussi bien Grosz & Sidner (1990) qu'Asher & Lascarides (1993) proposent de séparer la structure intentionnelle et la structure discursive⁶, en les représentant dans deux modules différents mais néanmoins liés par quelque chose comme l'axiome de Coopération de Grice. Cependant, selon Hovy (2008), la nature de ces liens n'est pas suffisamment spécifiée pour qu'un tel modèle puisse être réalisé en pratique.

On constate également qu'il existe une barrière entre les travaux sur les relations discursives, y compris les relations intentionnelles, et les travaux sur l'argumentation. Or, la structure intentionnelle du discours ne semble être autre chose que la structure argumentative (rhétorique), et les "actions", ou "objectifs", communicatifs ne se distinguent pas beaucoup des actes de discours (persuader, justifier, promettre, etc.). Ceci est surtout vrai si le terme d'argumentation est pris dans son sens large, celui d'Anscombe & Ducrot (1988: 8), selon lesquels on a affaire à de l'argumentation chaque fois qu'un énoncé E1 est produit (et/ou interprété) comme visant à prouver la plausibilité d'un autre énoncé E2. Il n'est pas difficile de constater que les relations réunies sous le terme de justification répondent à cette définition de « l'argumentation dans la langue ».

Moser & Moore (1996) proposent d'intégrer les deux niveaux, discursif et intentionnel, pour former une structure dans laquelle les

⁶ Grosz & Sidner (1990) opposent la structure intentionnelle à la structure attentionnelle, qui rend compte plutôt de la structuration de l'information (les relations thème-rhème, topique-focus). En ce qui concerne les relations intentionnelles, Grosz & Sidner n'opèrent qu'avec deux relations: celle de dominance et celle de satisfaction-précédence, qui, selon eux, rendent compte des deux types de liens, hiérarchique et linéaire, entre les unités de discours.

relations discursives du niveau informationnel seraient subordonnées à la segmentation du discours en fonction des objectifs communicatifs. Selon Moser & Moore (1996 : 411), un segment surgit lorsque le locuteur a atteint un objectif communicatif, identifié comme tel par le récepteur. L'ordre des segments est déterminé d'une part, par la satisfaction des objectifs communicatifs successifs, et d'autre part, par l'organisation des segments en segments nucléaires et segments satellitaires, les derniers contribuant à atteindre l'objectif communicatif du segment nucléaire dont ils sont dépendants. Dans ce modèle intégré, la segmentation intentionnelle domine les relations discursives linéaires en imposant des contraintes sur leur interprétation. Par exemple, lorsqu'une ambiguïté se présente, elle sera résolue en faveur de la relation qui contribue le plus à atteindre l'objectif communicatif du segment dont elle fait partie. Similairement, lorsqu'une relation discursive entre en conflit avec une relation intentionnelle, le conflit sera résolu au profit de la relation intentionnelle. Par exemple, la relation entre une paire de propositions P1 et P2 telles que Prends une aspirine, tu te sentiras mieux, peut être interprétée comme conditionnelle au niveau discursif (si P1 alors P2) et en même temps comme une justification au niveau intentionnel (cf. Asher & Lascarides (1993: 3) pour un exemple similaire). C'est cette dernière interprétation qui sera dominante.

Moser & Moore (1996) soulignent que d'autres travaux sont nécessaires, notamment pour répondre à la question de savoir comment différentes relations du niveau informationnel contribuent à atteindre les objectifs intentionnels. Inversement, il n'est pas clair non plus quelles restrictions les objectifs intentionnels imposent sur le contenu des segments.

4. Segmentation intentionnelle d'un discours à forte composante argumentative

Le degré d'argumentativité varie selon le type de discours. Parmi les trois discours examinés du Président français, c'est le discours programmatique prononcé à la 64-ème Assemblée générale de l'ONU qui a un degré d'argumentativité maximal. Ce discours court (1.656 mots) satisfait pleinement à la définition rhétorique du terme d'argumentation, selon laquelle un discours argumentatif vise à « provoquer ou accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1992: 5). De plus, ce discours suit à la lettre le schéma classique du genre délibératif, un genre de discours argumentatif qui vise à persuader l'assemblée à prendre des décisions concernant des actions futures (Dominicy 2002). Dans ce cas précis,

l'assemblée se compose de chefs d'Etat et de gouvernement, auxquels l'orateur s'adresse au nom de la France. Ces rôles sont définis par l'orateur au début de son discours.

Je propose ci-dessous une ébauche de la segmentation de la première partie de ce discours, la partie qui vise à gagner « l'adhésion des esprits » à la thèse, énoncée dans le dernier segment de cette partie, que la prise de décisions (concernant des actions futures) est un devoir de l'assemblée. Dans la suite du discours, l'orateur ne fait qu'énumérer, sous une modalité déontique (nous devons,..., il faut...), les décisions proposées, pour lesquelles il cherche à gagner l'adhésion de l'assemblée.

L'analyse ci-dessous tend à montrer que la segmentation d'un discours fortement argumentatif par un récepteur humain se fonde sur des inférences à partir des éléments suivants: (i) le matériel lexical et sa polarité, exprimée en termes de valeurs, négatives ou positives; (ii) les indications temporelles apportées par des adverbes, des modificateurs à contenu temporel et les temps verbaux; (iii) la modalité, épistémique, par exemple la relation factive nous savons que..., et déontique (nous devons...).

Les segments présentés dans le schéma 1 ci-dessous sont créés en regroupant dans un segment les parties de phrases qui incluent les éléments lexicaux et/ou syntaxiques du même type en fonction des critères (i)-(iii). Une phrase, ou une partie de phrase, peut se retrouver dans deux segments différents si ses éléments fournissent deux indications différentes, par exemple, une indication de polarité et une indication temporelle. Le matériel linguistique est présenté tel qu'il figure dans le discours, sans aucune manipulation préalable⁷. Les parties en italiques entre les parenthèses droites sont mentionnées pour faciliter la compréhension du contenu du segment. L'ordre dans lequel le matériel est présenté au sein d'un segment correspond à l'ordre de son apparition dans le discours, mais l'ordre du matériel d'un segment à l'autre ne correspond pas nécessairement à l'ordre dans lequel il apparaît dans le discours. Par exemple, certains éléments repris dans le segment 1 sont localisés dans le discours au niveau du segment 4, certains éléments du segment 5 apparaissent déjà au début du discours, au niveau du segment 1, etc. Je reviendrai sur ce point dans l'analyse qui suit.

⁷ Selon Zhou et al. (2007), la production semi-automatique de résumés de textes relativement standardisés se fondait, à la date de la publication de l'article, sur une préparation manuelle du texte appelée "nuggetisation". L'opération de "nuggetisation" consiste à décomposer les phrases en unités d'information minimales ("nuggets"). Un "nugget" se présente sous la forme d'un prédicat attribué à un argument dénotant une entité ou un événement. Les auteurs constatent que le pourcentage de divergences entre les opérateurs humains qui effectuent la "nuggetisation" d'un même texte est très élevé.

Le titre d'un segment satellitaire spécifie la relation, obtenue par une inférence abductive, qui relie le segment en question à son noyau, ainsi que l'indication temporelle et la polarité, positive ou négative. Le titre d'un segment nucléaire est son topique, qui est obtenu par une inférence inductive (généralisation) à partir des éléments lexicaux et des groupes syntaxiques qui constituent le segment. Pour le segment 1, les éléments du titre (topique) figurent tels quels dans la première phrase du discours (voir ex. 2 plus loin).

Schéma 1.

- 1. [les circonstances où nous nous trouvons (aujourd'hui)] polarité: NEGATIVE**
- | | |
|---|--|
| <p>en plein milieu</p> <p>à la veille</p> <p><i>[nous savons vers quelles]</i>
<i>[nous ont conduits]</i>
<i>[pour qu']</i></p> | <p>d'une crise financière, économique, sociale sans précédent;</p> <p>d'une catastrophe écologique planétaire;</p> <p>catastrophes <i>[peut nous conduire...];</i></p> <p>du chaos;</p> <p>une autre catastrophe <i>[se produise demain];</i></p> <p>de nouvelles crises <i>[surviendront si];</i></p> |
|---|--|
-
- 2. [1 est causé par... (hier/passé)] polarité: NEGATIVE**
- | | |
|---|--|
| <p><i>[un monde nouveau où]</i></p> <p><i>[nous savons tous maintenant vers]</i></p> <p><i>[ceux, dans la finance, qui]</i></p> | <p>les folies d'hier <i>[ne seront plus possibles];</i></p> <p>quelles catastrophes peut nous conduire notre obstination à essayer de régler les problèmes du XXI^e siècle avec les instruments et les idées du XX^e siècle;</p> <p>la voie dans laquelle le monde était engagé depuis plusieurs décennies était sans issue;</p> <p>la voie dans laquelle le monde s'était engagé depuis plusieurs décennies, cette voie est une impasse;</p> <p>nous ont conduits au bord du chaos;</p> |
|---|--|
-
- 3. [1 cause... (aujourd'hui)] polarité: NEGATIVE**
- | | |
|--|---|
| <p><i>[cette prise de conscience se fait dans]</i></p> | <p>la peine, la souffrance et l'angoisse;</p> <p>il y a des dizaines de millions (...) qui ont perdu leur emploi, leur maison;</p> <p>il y a un milliard d'êtres humains qui souffrent de la faim;</p> <p>des centaines de millions (...) qui n'ont pas accès à l'eau, à l'énergie;</p> <p>qui n'ont pas les soins médicaux minimum;</p> <p>ceux qui paient les conséquences de la crise n'y sont pour rien;</p> |
|--|---|

ceux **qui sont indignés** par [*les comportements de ceux, dans la finance, qui nous ont conduits au bord du chaos*];
ceux **qui meurent encore** dans des **guerres absurdes** qui datent d'un autre âge;

4. [Nous savons tous (maintenant) que] [*1 est causé par 2 et cause 3*]
j'ai bien conscience que [*nous sommes tous confrontés à une responsabilité historique*];
nous savons tous maintenant [*vers quelles catastrophes peut nous conduire notre obstination...*];
plus un seul d'entre nous ne pourra prétendre **qu'il ne savait pas**;
il y a une prise de conscience universelle [*que la voie (...) est sans issue*];
la prise de conscience est universelle;
cette prise de conscience [*se fait dans la peine, la souffrance et l'angoisse*];
après un tel démenti (=1+3) de nos **habitudes de pensée** (=2);

5. [4, donc, nous devons (prendre la décision d'agir) (futur)] **Polarité: POSITIVE**
nous sommes tous confrontés à une **responsabilité** historique;
nous devons maintenant **inventer** un monde **nouveau**;
c'est la **responsabilité qui nous incombe** ;
nous sommes **comptables** [*politiquement, moralement*] de cette souffrance;
il nous **appartient à nous** [*chefs d'Etat et de gouvernement, et à personne d'autre*]
de rendre l'espoir ;
nous devons **une réponse**;
nous devons **une réponse**;
la **réponse** de la France : cela **ne peut plus continuer comme avant**;
nous devons **changer**;
ne pouvons pas **accepter qu'** [*une autre catastrophe se produise demain*];
la **tâche qui repose sur nos épaules**;
saurons-nous, nous-mêmes, être à la hauteur de **cette même responsabilité**;
[*le monde va-t-il changer parce que*] nous saurons faire preuve de **sagesse**,
d'**intelligence**, de **courage**;
[*ou bien le monde va-t-il changer parce que de nouvelles crises surviendront*] **si nous n'avons pas la sagesse** de prendre la voie **de changements radicaux**.

La suite du discours, qui est entièrement placée sous la modalité déontique (nous devons...; il faut...), se présente comme une élaboration de 5. L'orateur énumère les décisions à prendre, marquées par la polarité positive, et adresse une série d'avertissements visant à prévenir certaines actions, marquées par la polarité négative.

Le segment 1, « les circonstances où nous nous trouvons aujourd'hui », dont le lexique est marqué par une polarité fortement négative (une crise sans précédent, une catastrophe planétaire, le chaos) constitue le noyau auquel le segment 2 est connecté par une relation causale inverse (explicative) située au niveau du contenu informationnel. L'inférence de la relation causale se fonde sur les éléments suivants: les

indicateurs temporels marquant la précédence (le temps passé, des adverbes temporels); les verbes et les noms à contenu causal (conduire à, la voie); la polarité négative du lexique (les folies d'hier, la voie sans issue, une impasse). Le groupe lexical les instruments et les idées du XXe siècle acquiert une polarité négative suite au prédicat nous ont conduits vers (des) catastrophes.

Le segment 3 est rattaché à 1 par la relation causale progressive: 1 cause 3. Cependant, 3 peut aussi être interprété comme une élaboration (particularisation, instanciation) de 1. Dans ce cas, 3 présente des instances particulières, marquées par la polarité négative, de 1. Ce segment satellitaire n'est pas indispensable, 1 étant suffisant pour décrire les circonstances où nous nous trouvons (aujourd'hui). Cependant, les segments 1 et 3 jouent des rôles différents par rapport à l'acte rhétorique global: si 1 fait appel à la raison, au rationnel, le segment 3 vise à gagner l'adhésion émotionnelle de l'assemblée.

Le segment 4 est tout aussi superflu que 3 au niveau informationnel. Il explicite l'attitude épistémique factive, placée dans la portée des quantificateurs universels (nous savons tous (maintenant) que..., la prise de conscience universelle...), à l'égard du contenu des segments 1-2-3 et des relations qui les relient. Cette portée universelle permet de présenter comme un *topos*⁸ faisant l'objet d'un consensus universel les prémisses d'un raisonnement qui mène à la conclusion énoncée dans le segment 5: nous savons que 1 (qui est causé par 2 et qui cause 3) est de polarité négative, donc nous devons prendre la décision d'agir (d'une manière différente de celle spécifiée en 2). Notons que la relation causale entre l'attitude épistémique factive et la modalité déontique n'est pas valide dans le sens inverse: nous savons..., donc, nous devons... vs. *nous devons..., donc, nous savons... . Je reviendrai sur la relation argumentative entre les modalités dans la section 6.

Le schéma de l'argumentation développée dans les segments 1 à 5 est en tout point conforme à la définition du raisonnement rhétorique (dialectique): l'art de raisonner à partir d'opinions généralement acceptées (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1992 : 6). Le rôle du segment 4 consiste précisément à présenter les opinions 1 à 3 comme universellement acceptées.

La polarité négative des éléments lexicaux joue un rôle essentiel dans la segmentation de ce discours. La polarité négative est une polarité opposée à celle des valeurs communes, telles que le bien, la justice, le courage, etc. Certaines de ces valeurs positives sont nommées explicitement dans l'image du « bon décideur » qui apparaît dans le

⁸ Les *topoi* (Anscombe 1995) ou les lieux (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1992) sont des principes généraux pouvant servir de prémisses à un raisonnement parce qu'ils font l'objet de consensus, ou sont supposés faire l'objet de consensus d'une communauté.

segment 5 (faire preuve de sagesse, d'intelligence et de courage). L'appel à ces notions « confuses » (Dupréel 1948, cité dans Dominicy 2002) que sont nos valeurs communes, et surtout à leurs opposés négatifs, est typique du discours argumentatif délibératif. Selon Dominicy (2002), le caractère vague de ces notions a cet avantage pratique qu'il permet toujours de décider, le critère pertinent (l'une ou l'autre des composantes regroupées sous la notion) ne nous faisant jamais défaut.

La conclusion à laquelle mène cette ébauche de la segmentation intentionnelle d'un discours fortement argumentatif de type délibératif est que cette segmentation se fonde tout d'abord sur la polarité des éléments lexicaux. Cela implique que la segmentation automatique éventuelle de ce type de discours, et probablement de tout autre type de discours argumentatif, requiert que les items du stock lexical soient marqués pour polarité.

Le repérage d'une relation causale au niveau du contenu informationnel requiert la prise en compte du temps verbal et des indications temporelles lexicales. Lorsqu'un temps passé apparaît dans un discours construit essentiellement au présent, il est fort probable qu'il marque une relation causale informationnelle.

Une autre indication fournie par le syntagme verbal est la modalité. Sur le plan argumentatif, la modalité déontique (nous devons) signale la conclusion d'un raisonnement. Dans les termes des relations intentionnelles, il s'agit d'un segment nucléaire auquel les autres segments sont reliés, directement ou indirectement, par la relation de justification. Par contre, l'attitude épistémique factive (nous savons) indique qu'il s'agit de prémisses d'un raisonnement qui mène à une conclusion modale déontique.

La difficulté principale que pose la segmentation de ce discours est la suivante. Bien que l'ordre des segments dégagés corresponde à leur disposition linéaire dans le discours, certains éléments lexicaux qui relèvent d'un segment font partie d'un autre segment au niveau de la disposition linéaire. Ainsi, le motif des circonstances du segment 1 (crise, catastrophe, chaos) est repris dans tous les segments suivants, alors que le motif de notre responsabilité (nous devons), développé dans le segment 5, se retrouve dans tous les segments précédents. La première phrase du discours énonce tous les topiques nucléaires qui seront développés par la suite:

(2)(En prenant la parole devant vous aujourd'hui, au nom de la France,) j'ai bien conscience que [segment 4] dans les circonstances où nous nous trouvons [segment 1], nous sommes tous confrontés à une responsabilité historique [segment 5].

Cela suggère que la segmentation intentionnelle de la totalité d'un discours, ou d'un macro-segment qui contient sa propre conclusion, ne

suit pas nécessairement l'arrangement linéaire des phrases. Un segment ne se termine pas nécessairement là où le segment suivant commence dans la structure linéaire. Inversement, un segment non initial ne commence pas toujours exactement là où se concentre son développement dans l'arrangement linéaire. Il peut être annoncé, par des éléments lexicaux et syntaxiques qui le caractérisent, au sein de certains segments précédents. Le schéma 1 représente donc une segmentation intentionnelle globale, dans laquelle les titres des segments correspondent, en grandes lignes, à une représentation mentale qui reste après la perception de la totalité du discours. Cette représentation globale dégage les intentions communicatives du locuteur et les liens de dépendance entre ces intentions indépendamment de la position des éléments qui les constituent dans l'arrangement linéaire du discours.

5. Les connecteurs: *puisque, car, parce que*

Les discours d'orateur constituent un genre particulier, mi-écrit mi-oral. Bien que le texte soit écrit préalablement, il est destiné à la réception auditive. En outre, des hésitations et des incohérences syntaxiques relevées dans les discours examinés suggèrent que les textes publiés sur le site présidentiel sont retranscrits à partir des enregistrements. Il est fort probable que ces textes contiennent des parties improvisées où l'orateur s'écarte du texte préparé.

Le discours oral se distingue généralement du genre écrit par une syntaxe simplifiée, dans laquelle la parataxe est préférée à l'hypotaxe. Les données en (3) indiquent le nombre et la distribution des connecteurs causaux *puisque, car* et *parce que* dans les trois discours examinés: le discours à l'ONU (désormais ONU), le discours adressé à la communauté française de New York (NY) et le discours prononcé à la 17-ème Conférence des Ambassadeurs (AMB).

(3)	ONU (1.656 mots)	NY (2.523 mots)	AMB (7.132 mots)
	parce que 5	parce que 11	parce que 7
	car 1	car 2	car 6
	puisque 0	puisque 0	puisque 4

Les statistiques en (3) montrent que le nombre des connecteurs est faible dans les trois discours. Le connecteur *puisque* n'apparaît que dans AMB, le plus long et le plus complexe sur le plan du contenu, des trois discours.

En ce qui concerne la distribution de *car* et *parce que*, elle confirme les conclusions avancées par Simon & Degand (2007) sur la base d'une étude comparative de deux corpus, oral et écrit. Les auteurs constatent que le nombre de *parce que* et *car* est à peu près identique dans les textes écrits. Par contre, dans leur corpus oral, de volume important, *car* disparaît presque complètement, le rapport étant de 80 *car* pour 13.614 *parce que*.

Dans le discours AMB, qui se rapproche le plus du genre écrit, le nombre de *car* (6) est comparable à celui de *parce que* (7). Par contre, dans le discours NY, qui se rapproche le plus du genre oral, *parce que* (11 cas) est largement dominant par rapport à 2 *car*. Un rapport similaire (5 *parce que* contre 1 *car*) caractérise le discours ONU.

La substitution de *parce que* à *car* dans la langue orale témoigne de la polyvalence de *parce que* (cf. 5.3), celui-ci étant toujours apte à remplacer *car*, alors que la substitution de *car* à *parce que* n'est pas toujours possible. C'est la raison pour laquelle, dans la section 6, je recourrai à *parce que* pour reconstruire le marquage d'une relation causale implicite.

Dans la suite de cette section, j'examinerai les emplois de chacun de ces trois connecteurs à la lumière des définitions qui en sont proposées dans la littérature.

5.1. Un *puisque* très sage

Les propriétés présuppositionnelles particulières de *puisque* sont bien connues. Selon Ducrot (1983), *puisque* n'est pas simplement présuppositionnel, il est polyphonique. Ayant la propriété de « rappeler le discours d'autrui » (Adam 1990 : 244), il n'oblige pas le locuteur à assumer la vérité de la subordonnée (Martin 1973). Pratiquement tous les auteurs s'accordent sur les propriétés pragmatiques de *puisque*, qui introduit une « justification de l'acte de l'énonciation » (Groupe λ -I 1975 : 254) ou une justification de l'attitude prise par l'auteur de l'énoncé (Martin 1973). Une description très complète des propriétés particulières de *puisque* est proposée par Franken (1996, 1997), selon laquelle *puisque* justifie un acte de discours par référence à une règle conditionnelle convoquée dans le contexte. Ainsi, P, *puisque* Q convoque-t-il, dans le contexte, une règle qui se présente sous la forme généralement, si Q, P.

Adam (1990 : 243-244) parle de la « dérive de *puisque* », qui permet au locuteur de « forcer l'adhésion, agir sur l'autre » en tentant de le convaincre « par un coup de force ». Dans le cadre de la définition proposée par Franken, le « coup de force » consiste en ce que *puisque* présuppose que le récepteur connaît et accepte la règle en question.

Concentrés dans le discours AMB, les quatre cas de *puisque* montrent que l'orateur n'abuse pas de ce « coup de force ». En (3a,b), *puisque* apparaît dans un contexte d'importance secondaire, où le contenu de la proposition qu'il introduit ne peut qu'être largement connu aux public cible (les diplomates). La « règle » convoquée, par exemple en (4a), est quelque chose comme: Généralement, si/quand les principaux pays consommateurs et les pays producteurs sont réunis ensemble, cette situation est favorable pour lancer le dialogue (énergétique). *Puisque* attribue à l'interlocuteur la connaissance et l'adhésion préalable à cette règle.

En (4c), *puisque* peut avoir deux interprétations non contradictoires. Il peut se voir attribuer une portée (inverse) étroite, qui établit une relation de justification avec le prédicat appelés « places non coopératives », en convoquant une règle de type si un mot est interdit, on le remplace par un autre. Mais il peut aussi se voir attribuer une portée (inverse) large, qui établit une relation de justification avec le prédicat (des progrès) étaient impensables (il y a un an). Cette lecture, plus pertinente par rapport à l'acte de discours global, attribue aux auditeurs (des diplomates) la connaissance et l'acceptation de la règle si le mot même « paradis fiscal » est interdit (dans les cercles diplomatiques), alors des progrès (sur ce sujet) sont impensables.

En (4d), l'orateur fait appel à un *topos*, supposé avoir l'adhésion préalable du public⁹.

(4)a. C'est dès Pittsburgh qu'il faut lancer ce dialogue [*le dialogue énergétique*] **puisque** nous aurons autour de la table les principaux pays consommateurs et des pays producteurs majeurs comme l'Arabie Saoudite, la Russie, le Mexique, le Canada. Répondre au défi énergétique mondial, c'est aussi favoriser l'accès au nucléaire civil. (AMB)

b. Nous ferons le bilan d'ici fin septembre, **puisque** nous serons tous à New York fin septembre. Et si l'Iran ne change pas de politique, la question du renforcement très substantiel des sanctions sera clairement posée. (AMB)

c. De premiers progrès, impensables il y a un an, ont été obtenus, notamment sur les paradis fiscaux, appelés « places non coopératives », **puisque** le mot même « paradis fiscal » était interdit dans les cercles diplomatiques internationaux. A Washington, la France avait été absolument la seule à se battre sur ce sujet; (...) (AMB)

d. C'est trop facile, alors que tant de gens souffrent, de dire « on attend que les autres bougent pour bouger ». Et l'on fait comme d'habitude, on ne fait qu'attendre, **puisque** par construction, les autres ne

⁹ La ponctuation en (4) et dans les exemples qui suivent reproduit la ponctuation de la transcription officielle des discours.

bougeront pas si nous nous ne bougeons pas. A Pittsburgh se jouera une partie décisive. (AMB)

Notons que, dans les quatre cas, la relation de justification n'est due qu'à puisque. En (5), où ce connecteur est supprimé, non seulement la présupposition de l'adhésion préalable à la règle, propre à puisque, mais même une simple relation de justification ne se laisse pas inférer. Dans les quatre cas, la lecture de P2 est plutôt orientée vers l'avant, vers P3. En (5a), P2 se présente comme une élaboration du thème avancé en P1: le dialogue à Pittsburgh (P1), où nous aurons autour de la table... (P2). Cependant, cette élaboration est stoppée de manière abrupte par P3. En (5b), P2 favorise une lecture similaire. En (5c), où P2 développe le thème [la situation] il y a un an introduit en P1, P2 se présente plutôt comme un argument en faveur de la thèse avancée en P3: P2, donc, la France était la seule à se battre. En (5d), c'est P2 qui apparaît comme une conséquence de P1: ...on ne fait qu'attendre. Donc, par construction, les autres ne bougeront pas....

- (5)a. P1 C'est dès Pittsburgh qu'il faut lancer ce dialogue [*le dialogue énergétique*]. P2 Nous aurons autour de la table les principaux pays consommateurs et des pays producteurs majeurs comme l'Arabie Saoudite, la Russie, le Mexique, le Canada.[P3 Répondre au défi énergétique mondial, c'est aussi favoriser l'accès au nucléaire civil.]
- b. P1 Nous ferons le bilan d'ici fin septembre. P2 Nous serons tous à New York fin septembre. [P3 Et si l'Iran ne change pas de politique, la question du renforcement très substantiel des sanctions sera clairement posée.]
- c. P1 De premiers progrès, impensables il y a un an, ont été obtenus, notamment sur les paradis fiscaux, appelés « places non coopératives ». P2 Le mot même « paradis fiscal » était interdit dans les cercles diplomatiques internationaux. [P3 A Washington, la France avait été absolument la seule à se battre sur ce sujet; (...)]
- d. P1 Et l'on fait comme d'habitude, on ne fait qu'attendre. P2 Par construction, les autres ne bougeront pas si nous nous ne bougeons pas. [P3 A Pittsburgh se jouera une partie décisive.]

En conclusion, puisque est employé là où l'orateur désire forcer une relation de justification qui ne serait pas inférable si les mêmes composantes P1 et P2 étaient juxtaposées.

5.2. Car et parce que

Sur le plan purement syntaxique, car est tout aussi présuppositionnel que puisque. Les deux conjonctions se distinguent de parce que (6a) en ce qu'elles créent des îlots inaccessibles, entre autres, à

la négation (6b). Quant à la subordonnée en parce que, elle peut être interprétée soit comme formant un seul « prédicat lié » avec P1 (Ducrot 2003/1991 : 118-121) (6c), soit selon le même modèle syntaxique que car et puisque (6d). La virgule, qui pourrait être un critère de distinction entre un prédicat lié et un prédicat non lié, est délibérément omise en (6).

- (6)a. Cette semaine est très importante (...) **parce que** le monde a connu une crise sans précédent (...). (NY)
- b. Cette semaine n'est pas importante **car/puisque** le monde a connu une crise sans précédent (***mais car/puisque** nous sommes confronté à une responsabilité historique). --> Cette semaine **n'est pas** importante.
- c. Cette semaine n'est pas importante **parce que** le monde a connu une crise sans précédent (**mais parce que** nous sommes confronté à une responsabilité historique). ---> Cette semaine **est** importante.
- d. Cette semaine n'est pas importante **parce que** c'est la semaine prochaine que les décisions importantes seront prises. --> Cette semaine **n'est pas** importante.

Parce que lié se retrouve sous la portée d'opérateurs comme la négation, la focalisation, le clivage, l'interrogation (7), alors que parce que non lié, tout comme car et puisque, place la subordonnée hors de la portée de ces opérateurs.

- (7)a. Mais ce n'est pas parce que/*car c'est difficile qu'il ne faut pas le faire. (AMB)
- b. Ce n'est pas parce que/*car ce ne sont pas des pays qui ont connu la colonisation française que nous devons nous interdire de dialoguer avec eux. (AMB)
- c. Je l'avais promis pendant ma campagne électorale et j'essaie de tenir mes promesses, non pas parce que/*car il faut les tenir, mais cette promesse, je la croyais juste. (NY)

Le monde va-t-il changer parce que/*car nous saurons faire preuve de sagesse, d'intelligence, de courage ou bien le monde va-t-il changer parce que/*car de nouvelles crises surviendront si nous n'avons pas la sagesse de prendre la voie de changements radicaux ? (ONU)

Le nombre de parce que lié est minoritaire par rapport au nombre total de parce que: 2 sur 5 dans le discours ONU (7d), 3 sur 11 dans NY (7c) et 2 sur 7 dans AMB (7a,b). Je n'en tiendrai pas compte dans la suite de cette section. Dans les autres cas relevés, parce que est non lié, c'est-à-dire interchangeable avec car.

Tout en étant présuppositionnel sur le plan syntaxique, car n'est pas présuppositionnel sur le plan pragmatique. Avec car, « on affirme deux faits, en introduisant le second par l'intermédiaire de son rapport avec le premier » (Ducrot 2003/1991 : 120). Selon l'échelle de subjectivité des connecteurs causaux proposée dans Degand & Pander Maat (2003) (voir aussi Pander Maat & Degand 2001), car se caractérise

par le degré maximal d'implication personnelle du locuteur. Cependant, dans le discours oral, où *car* tend à disparaître, le degré de subjectivité (implication personnelle du locuteur) de *parce que* est tout aussi élevé que celui de *car* (Simon & Degand 2007).

Dans certains cas, l'élimination de *car* et *parce que* dans les exemples où ces connecteurs sont explicites soit altère la cohérence au sein de la séquence, soit favorise fortement une lecture de P2 en termes d'élaboration, une lecture orientée vers l'avant. Dans certains autres cas, la lecture justificative (inverse) reste favorisée même en l'absence de connecteur.

L'un des emplois typiques de *car* consiste à « justifier la façon dont le locuteur a dit ce qu'il a dit » (Groupe λ -I 1975 : 265). Dans cet emploi, *car* prend une portée (inverse) large, se rattachant à l'acte de dire, et en même temps, une portée étroite, se rattachant à l'élément lexical dont l'emploi est justifié en P2 (8a,b). Dans ces cas, l'élimination du connecteur empêche la lecture justificative (inverse) de P2 en favorisant une lecture en termes d'élaboration, orientée vers l'avant. En (8a',b'), P2 engendre une attente d'explication, frustrée en P3, qui lance un nouveau thème, tandis qu'en (8a,b), la relation justificative permet de clore le sujet en rattachant P2 à P1.

(8)a. P1 Je veux parler du scandale des bonus. P2 Car c'est bien d'un scandale dont il s'agit. [P3 A Londres, nous avons édicté des principes. Ces principes seront appliqués et renforcés.] (AMB)

a'. P1 Je veux parler du scandale des bonus. P2 C'est bien d'un scandale dont il s'agit. [P3 A Londres, nous avons édicté des principes. Ces principes seront appliqués et renforcés.]

b. P1 Je pense à la scandaleuse prise d'otages de deux de nos compatriotes, P2 car, s'agissant de l'une des deux, pour moi être binationale, c'est être français. [P3 Le temps qui passe n'est pas non plus notre allié face au terrorisme international.] (AMB)

b'. P1 Je pense à la scandaleuse prise d'otages de deux de nos compatriotes. P2 S'agissant de l'une des deux, pour moi, être binationale, c'est être français. [P3 Le temps qui passe n'est pas non plus notre allié face au terrorisme international.]

Au premier abord, (9a) semble être similaire aux exemples en (8) en ce que P2 est rattaché à l'élément lexical les paradis fiscaux de P1 : les paradis fiscaux sont les lieux où se cache l'argent de la spéculation, etc. Cependant, l'élimination de *car* en (9a') n'empêche pas de récupérer aisément la relation justificative.

(9)a. P1 Il faut en finir avec les paradis fiscaux, P2 car nous n'avons pas à tolérer les lieux où se cache l'argent de la spéculation, du crime et l'argent de la fraude. [P3 Cela ne dépend que de nous, personne dans le monde ne comprendrait que nous transigions avec cet objectif.](ONU)

a'. P1 Il faut en finir avec les paradis fiscaux. P2 Nous n'avons pas à tolérer les lieux où se cache l'argent de la spéculation, du crime et l'argent de la fraude. [P3 Cela ne dépend que de nous, personne dans le monde ne comprendrait que nous transigions avec cet objectif.]

Les phrases avec *parce que* offrent typiquement une configuration analogue à (9a), où la relation de justification n'est pas induite par le connecteur. Cette relation s'impose d'elle-même suite au contenu lexical et informationnel.

(10)a. P1 L'Europe doit renforcer ses capacités militaires P2 *parce que* l'Europe n'est pas une immense Croix-Rouge! [P3 Loin de moi l'idée de critiquer la Croix-Rouge qui fait un travail international considérable et remarquable, mais l'Europe n'est pas une immense ONG.] (AMB)

a'. P1 L'Europe doit renforcer ses capacités militaires. P2 L'Europe n'est pas une immense Croix-Rouge!

b. [La paix entre les Palestiniens et les Israéliens, on sait parfaitement quelles sont les conditions de cette paix.] P1 C'est tout de suite qu'il faut l'exiger, P2 *parce que* le temps n'amènera rien à l'affaire. [P3 Il faut un Etat palestinien, il faut la sécurité pour Israël.] (NY)

b'. [La paix entre les Palestiniens et les Israéliens, on sait parfaitement quelles sont les conditions de cette paix.] P1 C'est tout de suite qu'il faut l'exiger. P2 Le temps n'amènera rien à l'affaire. [P3 Il faut un Etat palestinien, il faut la sécurité pour Israël.]

c. P1 Nous n'avons pas le choix, nous devons prendre des risques P2 *parce que* le plus grand risque aujourd'hui serait de ne rien faire, de nous laisser porter par la force des habitudes, de penser que nous avons le temps. [P3 Du temps, la France est venue vous dire que nous n'en avons plus.] (ONU)

c'. P1 Nous n'avons pas le choix, nous devons prendre des risques. P2 Le plus grand risque aujourd'hui serait de ne rien faire, de nous laisser porter par la force des habitudes, de penser que nous avons le temps.

d. P1 Je souhaite de tout mon cœur la réussite du Président Obama P2 *parce que* cela fait quand même plaisir de voir un Président des Etats-Unis qui s'intéresse à ce qui se passe ailleurs dans le monde et qui a compris que le monde ne s'arrêterait pas à Los Angeles d'un côté et à New York de l'autre (NY).

d'. P1 Je souhaite de tout mon cœur la réussite du Président Obama. P2 Cela fait quand même plaisir de voir un Président des Etats-Unis qui s'intéresse à ce qui se passe ailleurs dans le monde et qui a compris que le monde ne s'arrêterait pas à Los Angeles d'un côté et à New York de l'autre.

La configuration qui favorise l'inférence de la relation justificative est la suivante. P1 contient typiquement un verbe modal déontique (il faut, nous devons) ou un futur qui exprime un engagement (l'engagement personnel du locuteur ou celui de la communauté qu'il

représente). En (10d), exceptionnellement dans les discours en question, P1 dénote un acte de discours expressif (souhaiter, remercier,...).

Lorsque P1 est un appel ou un engagement à effectuer certaines actions futures, P2 dénote typiquement: (i) une attitude de polarité négative (nous n'avons pas à tolérer, c'est inacceptable, irresponsable); (ii) un jugement de polarité négative (être une immense Croix-Rouge, ne rien faire, etc.) concernant un monde, actuel ou modal, où les actions en question ne sont pas effectuées; (iii) fait directement appel à des opposés négatifs de certaines valeurs communes (c'est injuste, inéquitable,...).

Dans cette configuration, la relation de justification se fonde essentiellement sur l'acte discursif de menace: l'état de choses est/sera indésirable (P2) si on n'effectue pas les actions définies en P1. Le recours à la promesse (l'état de choses sera désirable) caractérise essentiellement la relation inverse, celle de but : on doit/il faut effectuer certaines actions (P1) pour créer un monde (plus) juste, équitable, etc.

Bien entendu, un acte de discours expressif (un souhait) en (10d) se fonde sur un jugement positif en P2 : Obama est un président qui a compris que (...) le monde ne s'arrêterait pas à Los Angeles d'un côté et à New York de l'autre.

La relation de justification en (9) et (10), qu'elle soit marquée ou non par un connecteur, répond à la définition de la relation causale pragmatique proposée par Sweetser (1990), selon laquelle cette relation relie P2 à l'acte de discours, selon le modèle Le fait que P2 cause la déclaration du locuteur ('speaker's claim') que P1 (voir aussi Sanders 1997). Notre étude de la relation de justification dans des discours fortement argumentatifs de type délibératif permet d'introduire quelques restrictions sur le contenu de P2 et P1 par rapport au modèle général proposé par Sweetser.

Dans la section suivante, je montrerai que l'inférence de la relation de justification en l'absence de connecteurs est conforme au modèle dégagé en (9) et (10).

6. Inférence de la relation de justification implicite

Dans le discours ONU, pratiquement tous les segments de la seconde partie du discours sont construits selon le même modèle : P1 contient un syntagme verbal à modalité déontique, P2 et éventuellement une ou deux phrases suivantes sont reliées à P1 par la relation de justification (ex. 11). Cette relation se laisse inférer sans aucune difficulté suite aux propriétés de P2, conformes à la description proposée dans la section précédente. La relation de justification est également fréquente

dans le discours AMB (ex. 12). Par contre, elle est pratiquement inexistante dans le discours NY, où le Président français n'adresse pas d'appels à l'action à la communauté française de New York. Dans (11) et (12), le connecteur en italique est ajouté pour signaler les phrases qui font l'objet de l'analyse.

- (11)a. [Cela ne peut plus continuer comme avant.] [P1 Nous devons changer, P2 [parce que] nous ne pouvons pas accepter que tout recommence pour qu'une autre catastrophe se produise demain. (ONU)
- b. P1 Et la mission du FMI, comme de la Banque Mondiale, doit être redéfinie. P2 [parce que] Conserver le FMI, le cantonner dans le rôle de gardien d'une orthodoxie que la crise a si fortement ébranlée serait une erreur tragique. (ONU)
- c. P1 Il faut refonder le système monétaire international, Mesdames et Messieurs, P2 [parce que] il ne peut pas y avoir un monde multipolaire politiquement et uni-monétaire monétairement. P3 [parce que] Ce n'est pas acceptable et ce n'est pas possible. (ONU)
- d. P1 Nous savons ce qu'il nous reste à faire, élargir le cercle des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. P2 [parce que] Je le dis au nom de la France, il est inacceptable que le continent africain n'ait pas un seul membre permanent au Conseil de sécurité, P3 c'est inacceptable, P4 parce que c'est injuste.(ONU)
- (12)a. P1 La réalité politique et économique multipolaire du monde d'aujourd'hui devra tôt ou tard trouver sa traduction monétaire. P2 [parce que] Un monde multipolaire ne peut pas compter sur une seule monnaie. (AMB)
- b. P1 La France appliquera sans attendre les règles les plus strictes qui existent sur le domaine international en matière de bonus, sans attendre que les autres les appliquent. P2 [parce que] Le rôle de la France, c'est d'être en initiative et pas de subir. P3 [parce que] C'est trop facile, alors que tant de gens souffrent, de dire « on attend que les autres bougent pour bouger ». (AMB)
- c. P1 Nous ne réussirons dans la durée que si nous nous fixons des objectifs ambitieux. [-> Nous devons nous fixer des objectifs ambitieux.] P2 [Parce que] Lorsque l'objectif fixé est médiocre, personne ne s'engage pour faire des sacrifices.(AMB)

Dans certains cas, on observe un enchaînement d'arguments (P2, P3, etc.) qui justifient l'appel à l'action ou la déclaration d'intentions P1 directement ou en justifiant la justification précédente (ex. 11c,d; 12b). Un enchaînement typique est schématisé en (13a). Les trois arguments en (13a) n'ont pas le même poids relatif. Leur ordre ne peut pas être inversé sous peine d'inverser l'orientation de l'argumentation, c'est-à-dire non pas P2, parce que P3, etc., mais P2, donc P3 (13b,c).

- (13)a. P1 Nous devons faire une action A. P2 [parce que] On ne peut pas ne pas faire A. P3 [parce que] Ne pas faire A/le monde sans A est

inacceptable. P4. [parce que] Ne pas faire A/le monde sans A est injuste.

b. P1 Nous devons faire une action A. P2 [parce que] Ne pas faire A/le monde sans A est inacceptable. P3. [*parce que/donc] On ne peut pas ne pas faire A.

c. P1 Nous devons faire une action A. P2 [parce que] Ne pas faire A/le monde sans A est injuste. P3. [*parce que/donc] Ne pas faire A/le monde sans A est inacceptable.

Comme nous l'avons vu dans la section 4, l'attitude épistémique factive peut servir de justification à la modalité déontique: nous savons..., donc nous devons..., alors que la relation inverse n'est pas valide (nous devons..., *donc nous savons...). En (13a), P2 se présente comme un modal épistémique (impossibilité morale, éthique): nous devons faire A [parce que] nous ne pouvons pas ne pas faire A. Comme le montre l'échelle des arguments en (13b), un argument en termes de modalité épistémique (impossibilité éthique) est plus faible qu'un argument P3 en termes d'attitude (inacceptable, intolérable). L'attitude justifie la modalité épistémique d'impossibilité, alors que la relation inverse n'est pas valide: nous ne pouvons pas ne pas faire A [parce que] le monde sans A est inacceptable vs. *le monde sans A est inacceptable [parce que] nous ne pouvons pas ne pas faire A.

(13c) montre qu'un argument en termes d'attitude est plus faible qu'un argument en termes de valeurs communes et de leurs opposés négatifs (injuste, inéquitable): Le monde sans A est inacceptable parce que le monde sans A est injuste vs. *Le monde sans A est injuste [parce que] le monde sans A est inacceptable. Ce sont les valeurs abstraites qui constituent la base de l'argumentation, « on y fait appel pour engager l'auditeur à faire certains choix plutôt que d'autres, et surtout pour justifier ceux-ci, de manière à les rendre acceptables et approuvés par autrui » (Perelman & Olbrechts-Tyteca 1992 : 100).

Bien entendu, la justification peut toujours s'arrêter à la modalité épistémique d'impossibilité, comme c'est le cas en (14a,b). Elle peut aussi prendre la forme d'un topos, comme c'est le cas en (12c).

(14)a. P1 Le monde va changer. P2 [parce que] Il ne peut pas en être autrement. (ONU)

b. P1 Tout retard dans l'action sera irrattrapable. P2 [parce que] Il n'y a pas de session de rattrapage. (AMB)

Revenons à la question, qui a été posée dans la section 3, de la relation entre les relations discursives (informationnelles) et les relations intentionnelles. Certaines relations discursives n'empêchent pas d'attribuer la relation de justification à la même paire de phrase. Notamment, dans les discours examinés, la relation de justification est souvent combinée à la relation discursive de contraste. C'est le cas, par

exemple, en (12b), où le contraste est marqué par les éléments lexicaux sans attendre en P1 et on attend (que les autres bougent) en P3. En (12c), la relation de contraste est favorisée par les éléments lexicaux des objectifs ambitieux en P1 et l'objectif (...) médiocre en P2. La relation de contraste a la même orientation que la relation de justification. Sous les deux interprétations, P2 est satellitaire par rapport à P1. Le résultat en est que la relation de contraste demeure tout en étant dominée par la relation de justification.

Les choses sont plus complexes en ce qui concerne la relation d'élaboration. Si cette relation est assimilée à une simple progression thématique, comme le proposent Knott et al. (2001) (cf. section 2), sa coexistence avec la relation de justification ne pose aucun problème. Par contre, si c'est une relation discursive à part entière, de type généralisation (P1) –instanciation (P2), sa coexistence avec la relation de justification est plus problématique, parce que l'orientation de cette relation n'est pas réellement inverse, l'instanciation contribuant plutôt à la progression du discours. Quoi qu'il soit, la question des rapports entre les deux niveaux du discours reste ouverte.

Conclusion

Cette étude met en évidence des indications linguistiques qui permettent le repérage de la relation de justification en l'absence de connecteurs. Etant fondée sur des discours fortement argumentatifs de type délibératif d'un même orateur (le Président français), l'étude se concentre sur le cas où le noyau de la relation justificative, qui énonce la thèse à justifier, est marqué par la modalité déontique. En ce qui concerne le satellite, qui contient un argument visant à soutenir la thèse avancée dans le noyau, l'étude établit une hiérarchie entre trois types d'arguments, dont chacun se caractérise par ses propres indications linguistiques.

Bibliographie

- ADAM, J.-M. (1990). *Eléments de linguistique textuelle*. Bruxelles: Mardaga.
ANSCOMBRE, J.-C. (1995). *Théorie des topoï*. Paris: Kimé.
ANSCOMBRE, J.-C. & Ducrot, O. (1988). *L'argumentation dans la langue*. Bruxelles: Mardaga.
ASHER, N. & LASCARIDES, A. (1993). Intentions and information in discourse. *Cahiers de grammaire* 18: 1-11.
CARLSON, L., MARCU, D. & OKUROWSKI, M. E. (2001). Building a discourse-tagged corpus in the framework of rhetorical structure theory, in *Proceedings of*

- the 2nd SIGDAL Workshop on Discourse and Dialogue, Eurospeech 2001.* Aalborg, Denmark.
- DEGAND, L. & PANDER MAAT, H. (2003). A contrastive study of Dutch and French causal connectives on the speaker involvement scale. In A. Verhagen, J. van de Weijer (eds), *Usage Based Approaches to Dutch*. Utrecht: LOT, 175-199.
- DOMINICY, M. (2002). La dimension sémantique du discours argumentatif. In R. Amossy, R. Koren & G.-E. Sarfati (éds), *Après Perelman: quelles politiques pour les nouvelles rhétoriques? L'argumentation dans les sciences du langage*. Paris: L'Harmattan, 121-150.
- DUCROT, O. (1983). *Puisque*: essai de description polyphonique. *Revue Romane* 24 : 166-185.
- DUCROT, O. (2003/1991). *Dire et ne pas dire*. Paris: Hermann.
- FRANKEN, N. (1996). Pour une nouvelle description de *puisque*. *Revue Romane* 31 : 3-18.
- FRANKEN, N. (1997). Théorie de la pertinence et connecteurs: vers une description procédurale de *puisque*. *Orbis Linguarum* 6 :189-198.
- GROSZ, B. & SIDNER, C. (1990). Plans for discourse. In Ph. Cohen, J. Morgan & M. Pollack (eds), *Intentions in Communication*. Cambridge: MIT Press, 417-444.
- GROUPE λ-I (1975). 'Car', 'parce que', 'puisque'. *Revue Romane* 10 : 248-280.
- HOVY, E. (2008). Multisentence text generation, schemas, and discourse relations. Lectures on NLP. Ms., Information Science Institute, disponible à <http://www.isi.edu/natural-language/people/hovy.html>
- HOVY, E. & MAIER, E. (1995). Parsimonious or profligate: How many and which discourse relations? Ms, Information Science Institute, disponible à <http://www.isi.edu/natural-language/people/hovy.html>
- KNOTT, A., OBERLANDER, J., O'DONNELL, M. & MELLISH, Ch. (2001). Beyond elaboration: the interaction of relations and focus in coherent text. In T. Sanders, J. Schilperoord & W. Spooren (eds), *Text Representation: Linguistic and Psycholinguistic Aspects*. Amsterdam : Benjamins, 181-196.
- LIN, ZIHENG; KAN, MIN-YEN & TOU Ng, HWEE (2009). Recognizing implicit discourse relations in the Penn Discourse Treebank. To appear in *Proceedings of the Joint Conference of the 47th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics and the 4th International Joint Conference on NLP of the Asian Federation of NLP*.
- MANN, W.C. & THOMPSON, S.A. (1986). Relational propositions in discourse. *Discourse Processes* 9 : 57-90.
- MANN, W.C. & THOMPSON, S.A. (1988). Rhetorical Structure Theory : Toward a functional theory of text organization. *Text* 8(3) : 243-281.
- MANN, W.C. & THOMPSON, S.A. (2001). Deux perspectives sur la Théorie de la Structure Rhétorique (RST). *Verbum* 23(1) : 9-29.
- MARCU, D. & ECHIHABI, A. (2002). An unsupervised approach to recognizing discourse relations. *Proceedings of the 40th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics*. Philadelphia, 368-375.
- MARTIN, R., (1973)- « Le mot 'puisque': notion d'adverbe de phrase et de présupposition sémantique », in *Studia Neophilologica* 45 : 104-114.
- MOSER, M. & MOORE, J. (1996). - «Towards a synthesis of two accounts of discourse structure », in *Computational Linguistics* 22 (3) : 409-420.
- PANDER MAAT, H., DEGAND, L. (2001). «Scaling causal relations and connectives in terms of speaker involvement », in *Cognitive Linguistics* 12(3): 211-245.
- PERELMAN, C. & OLBRECHTS-TYTECA, L., (1992) - *Traité de l'argumentation*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles.
- PITLER, E., LOUIS, A., NENKOVA, A. (2009) - « Automatic sense prediction for implicit discourse relations in text. To appear » in *Proceedings of the Joint*

Conference of the 47th Annual Meeting of the Association for Computational Linguistics and the 4th International Joint Conference on NLP of the Asian Federation of NLP.

- SANDERS, T. (1997) - «Semantic and pragmatic sources of coherence: On the categorization of coherence relations in context », in *Discourse Processes* 15 : 1–35.
- SIMON, A.-C. & DEGAND, L. (2007) - «Connecteurs de causalité, implication du locuteur et profils prosodiques. Le cas de 'car' et de 'parce que' », in *Journal of French Language Studies* 17 : 323-341.
- SWEETSER, E. (1990) - *From Etymology to Pragmatics: Metaphorical and Cultural Aspects of Semantic Structure*. Cambridge : Cambridge University Press.
- ZHOU, L., KWON, N. & HOVY, E. (2007) - «A semi-automatic evaluation scheme: Automated nuggetization for manual annotation », in *Proceedings of the Conference on Human Language Technology. North-American Chapter of the ACL (NAACL HLT 2007)*. Rochester, NY, 217-220.